



## MACARON



## BRIMBELLE



## TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rentrée scolaire 2016 / 2017

### QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial (QF), utilisé dans ce document, correspond au 1/12<sup>ème</sup> du revenu annuel du foyer avant abattements fiscaux et charges déductibles, indemnités de chômage et maladie, le tout divisé par le nombre de parts fiscales (cf. avis d'imposition).

### TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont en fonction de votre QF. La facturation se fait à la séance d'une heure.

#### Le TAP Macaron :

est mis en place les lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 15h35 à 16h35 pour les écoles Jules Ferry et Jean Jaurès

#### Le TAP Brimbelle :

est mis en place les lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 13h30 à 14h30 pour l'école maternelle du HDP.  
de 15h15 à 16h15 pour l'école élémentaire du HDP.

Tab. 1 : Tarif TAP à la séance en fonction de votre quotient familial

Quotient familial	Tranches	Tarif
QF 1	QF ≤ 450	0.40 €
QF 2	451 à 800	0.45 €
QF 3	801 à 1200	0.50 €
QF 4	1201 à 1650	0.55 €
QF 5	QF ≥ 1651	0.60 €

### TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour connaître le tarif de l'accueil périscolaire correspondant à votre situation, référez-vous au tableau 2 pour obtenir le taux horaire relatif à vos revenus et à votre situation familiale. Les tarifs sont ensuite détaillés dans les tableaux 3 et 4 en fonction de votre QF et des différents temps d'accueil périscolaire.

La facturation se fait sur la base d'une première heure d'accueil indivisible. Le temps de présence est ensuite facturé à la demi-heure.

#### L'accueil périscolaire Macaron :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 7h00 à 8h20 – 11h50 à 13h50 – 16h35 à 18h30.  
le mercredi : de 7h00 à 8h50.

#### L'accueil périscolaire Brimbelle :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 7h00 à 8h00 – 11h30 à 13h30 – 16h15 à 18h30.  
le mercredi : de 7h00 à 8h30.

**Le mercredi**, la restauration périscolaire à l'issue de la classe et jusqu'à 13h30 **se déroule exclusivement à Macaron**. Le transport des enfants entre Brimbelle et Macaron est pris en charge par la Commune.

Tab. 2 : Taux horaire en fonction de votre quotient familial

Quotient familial	Tranches	Régime général	Non allocataires CAF
QF 1	QF ≤ 450	1.23 €	1.75 €
QF 2	451 à 800	1.39 €	1.91 €
QF 3	801 à 1200	1.54 €	2.06 €
QF 4	1201 à 1650	1.70 €	2.22 €
QF 5	QF ≥ 1651	1.85 €	2.37 €

**Tab. 3 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - BRIMBELLE**

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 8h00	1:00	1.23 €	1.39 €	1.54 €	1.70 €	1.85 €
	Midi	de 11h30 à 13h30	2:00	2.46 €	2.78 €	3.08 €	3.40 €
Soir	de 16h15 à 17h15	1:00	1.23 €	1.39 €	1.54 €	1.70 €	1.85 €
	de 17h15 à 17h45	1:30	1.85 €	2.09 €	2.31 €	2.55 €	2.78 €
	de 17h45 à 18h15	2:00	2.46 €	2.78 €	3.08 €	3.40 €	3.70 €
	de 18h15 à 18h30	2:15	2.77 €	3.13 €	3.47 €	3.83 €	4.16 €
Mercredi matin	de 7h00 à 7h30	1:30	1.85 €	2.09 €	2.31 €	2.55 €	2.78 €
	de 7h30 à 8h30	1:00	1.23 €	1.39 €	1.54 €	1.70 €	1.85 €
Mercredi midi	de 11h30 à 13h30	2:00	2.46 €	2.78 €	3.08 €	3.40 €	3.70 €

**Tab. 4 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - MACARON**

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 7h20	1:20	1.64 €	1.85 €	2.05 €	2.27 €	2.47 €
	de 7h20 à 8h20	1:00	1.23 €	1.39 €	1.54 €	1.70 €	1.85 €
Midi	de 11h50 à 13h50	2:00	2.46 €	2.78 €	3.08 €	3.40 €	3.70 €
Soir	de 16h35 à 17h35	1:00	1.23 €	1.39 €	1.54 €	1.70 €	1.85 €
	de 17h35 à 18h05	1:30	1.85 €	2.09 €	2.31 €	2.55 €	2.78 €
	de 18h05 à 18h30	1:55	2.36 €	2.66 €	2.95 €	3.26 €	3.55 €
Mercredi matin	de 7h00 à 7h20	1:50	2.26 €	2.55 €	2.82 €	3.12 €	3.39 €
	de 7h20 à 7h50	1:30	1.85 €	2.09 €	2.31 €	2.55 €	2.78 €
	de 7h50 à 8h50	1:00	1.23 €	1.39 €	1.54 €	1.70 €	1.85 €
Mercredi midi	de 11h50 à 13h30	1:40	2.05 €	2.32 €	2.57 €	2.83 €	3.08 €

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3.50 €.

Pour les usagers qui ne relèvent pas du régime général d'allocations familiales, 0.53 € par heure seront facturés en plus.

## TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI ET VACANCES

Pour connaître le tarif de l'accueil de loisirs correspondant à votre situation (cf. tableau 5), référez vous au préambule qui explique le calcul du quotient familial. Les différents forfaits comprennent le goûter de l'après-midi.

**L'accueil de loisirs est ouvert :**

**En période scolaire, le mercredi de 13h30 à 18h30.**

**Pendant les périodes de vacances scolaires, de 7h00 à 18h30.**

Les **forfaits journée** sont proposés de 8h00 à 17h30.

Les **forfaits 1/2 journée** sont proposés de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de prendre le repas après ou avant.

Les **heures d'accueil complémentaire** de 7h00 à 8h00 ou de 17h30 à 18h30 sont facturées en supplément (cf. tableau 6).

**Tab. 5 : Tarification - Accueil de loisirs**

Régime	Lieu de résidence	Forfait	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Régime général	Blainville-sur-L'Eau	1/2 journée	4.00 €	4.50 €	5.00 €	5.50 €	6.00 €
		Journée	7.00 €	7.88 €	8.75 €	9.63 €	10.50 €
		Semaine	30.00 €	33.75 €	37.50 €	41.25 €	45.00 €
	Extérieur <sup>1</sup>	1/2 journée	5.88 €	6.38 €	6.88 €	7.38 €	7.88 €
		Journée	10.75 €	11.63 €	12.50 €	13.38 €	14.25 €
		Semaine	48.75 €	52.50 €	56.25 €	60.00 €	63.75 €
Non allocataires CAF	Blainville-sur-L'Eau	1/2 journée	6.08 €	6.58 €	7.08 €	7.58 €	8.08 €
		Journée	11.16 €	12.04 €	12.91 €	13.79 €	14.66 €
		Semaine	50.80 €	54.55 €	58.30 €	62.05 €	65.80 €
	Extérieur <sup>1</sup>	1/2 journée	7.96 €	8.46 €	8.96 €	9.46 €	9.96 €
		Journée	14.91 €	15.79 €	16.66 €	17.54 €	18.41 €
		Semaine	69.55 €	73.30 €	77.05 €	80.80 €	84.55 €

**Tab. 6 : Accueil complémentaire - Accueil de loisirs**

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 8h00	1:00	1.49 €	1.65 €	1.80 €	1.96 €	2.11 €
Soir	de 17h30 à 18h30	1:00	1.49 €	1.65 €	1.80 €	1.96 €	2.11 €

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3.50 €.

Pour les bénéficiaires des aides aux vacances de la CAF 2016, 3.80 € par jour ou 1.90 € par 1/2 journée sont à déduire.

(1) Pour les enfants extérieurs à Blainville-sur-l'Eau et Damelevières, une majoration est appliquée.